



Droit d'auteur dans une association

Par **julienES**, le **04/02/2011** à **09:56**

Bonjour,

Je vais créer une association pour un projet d'exposition de photographies.

Au sein du bureau, on va tous faire des photos que l'on va exposer par la suite.

Je souhaiterais savoir s'il est possible, avec le statut juridique de l'association loi 1901, que l'on puisse obtenir une rémunération pour le droit d'exploitation de la photographie cédée à l'association et pour le droit patrimonial.

Qu'est-ce que cela implique?

Est-ce considéré comme un salaire ou comme le droit d'auteur?

Bien cordialement,

Julien